

Montréal, le 11 novembre 2025

Par dépôt électronique (SDE)

**Maître Carolina Rinfret**

**Secrétaire**

**Régie de l'Énergie**

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4307-2025**

*Demande du Distributeur pour la révision tarifaire des années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029*

Notre dossier : 16001-11

---

Chère consœur ,

Option consommateurs (« OC ») a pris connaissance des réponses<sup>1</sup> d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution (le « Distributeur ») à sa demande de renseignement (DDR) No1 et souhaite contester trois réponses.

OC conteste les réponses fournies par le Distributeur aux questions 3.1 et 3.2. Dans ces demandes, OC présentait des tableaux construits à partir de données issues de la preuve et les avait converties en variations annuelles en pourcentage. L'objectif était uniquement d'obtenir une confirmation des calculs et, le cas échéant, une correction des résultats présentés. Il s'agit d'une pratique courante dans les demandes de renseignements puisqu'elle permet de valider les calculs effectués par les intervenants et d'éviter une mauvaise interprétation de la preuve et la reproduction d'erreurs. D'ailleurs, dans cette même demande de renseignements, le Distributeur a répondu à une question similaire (question 6.2) en confirmant des calculs, ce qui démontre la pertinence de la question d'OC.

En outre, OC conteste la réponse du Distributeur à la question 4.3 car elle est incomplète. En effet, dans sa question, OC demandait de fournir les données pour toutes les années figurant dans le *Tableau 1 - Évolution de l'adhésion de la clientèle à la Facture Internet entre 2016 et 2025*, lequel couvre l'intervalle allant de 2016 à 2025. Or, le Distributeur n'a fourni les données requises qu'à partir de l'année 2020. OC demande donc que le Distributeur complète le Tableau R-4.3 en y ajoutant les années 2016, 2017, 2018 et 2019.

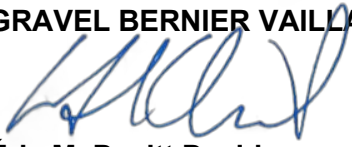
---

<sup>1</sup> B-0087

Pour ces motifs, OC demande à la Régie d'ordonner au Transporteur de répondre de façon plus complète ses questions 3.1, 3.2 et 4.3.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT**



**Éric McDevitt David, avocat**  
edavid@gbvavocats.com

EMD/ tj